

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
19e séance
tenue le
mardi 24 octobre 1989
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 19e SEANCE

Président : M. AL-MASRI (République arabe syrienne)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINTS 123 et 124 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE
BIENNAL 1990-1991 ET PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

Première lecture

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/44/SR.19
14 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINTS 123 ET 124 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991 ET PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite) (A/44/6/Rev.1, A/44/7, A/44/16 et Add.1, A/44/223)

Première lecture

1. Le PRESIDENT expose la procédure que la Commission suivra pour la première lecture des différents chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991.
2. M. KINCHEN (Royaume-Uni) note que, dans son exposé liminaire, le Président a indiqué que des ajustements pourraient être apportés aux prévisions pour chaque chapitre en fonction des décisions qui seront prises par les autres grandes commissions ou l'Assemblée générale. Sa délégation peut accepter cette pratique établie mais elle croit comprendre que ces ajustements seront subordonnés aux règles adoptées pour le fonctionnement du fonds de réserve.
3. M. BAUDOT (Directeur de la Division du budget) dit que l'interprétation du représentant du Royaume-Uni est correcte.
4. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) signale que les changements éventuels dans les prévisions du chapitre considéré dépendront de deux facteurs : la gestion du fonds de réserve et les ajustements au titre de l'inflation et des fluctuations monétaires.

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble

5. M. BAUDOT (Directeur de la Division du budget) dit qu'il serait souhaitable qu'un représentant du Secrétariat intervienne au début de l'examen de chaque chapitre, une fois que les recommandations du Comité du programme et de la coordination (CPC) auront été soumises, pour donner des informations complémentaires sur trois points : les changements qui sont intervenus dans les programmes pour l'exercice 1990-1991 par rapport à ceux de l'exercice 1988-1989; les priorités, en particulier compte tenu de l'effet que les recommandations du CPC peuvent avoir sur le projet de budget du Secrétaire général; et les fonds extra-budgétaires.
6. Le chapitre 1.A n'appelle pas de commentaire particulier sur ces trois points, excepté en ce qui concerne le Conseil mondial de l'alimentation. Les modifications de programmes et les priorités n'entrent évidemment pas en ligne de compte pour les organes directeurs; les fonds extra-budgétaires ne concernent que deux organes, à savoir le Comité des commissaires aux comptes et le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel. Ils s'élèvent à environ 176 000 dollars et se rapportent aux services fournis au Programme des Nations Unies pour le développement, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et au Fonds des Nations Unies pour la population.

(M. Baudot)

7. En ce qui concerne le Conseil mondial de l'alimentation, on a proposé un certain nombre de changements dans les produits pour l'exercice biennal 1990-1991. Les services fournis aux organes intergouvernementaux comprennent huit produits, au lieu de deux pour 1988-1989; cette différence tient à un changement de présentation dans la mesure où l'on n'avait pas fourni une énumération détaillée des produits dans le budget de 1988-1989. Pour les consultations régionales, les ateliers et les séminaires, les six produits prévus pour 1990-1991 ne représentent que la moitié du chiffre correspondant pour 1988-1989; cette réduction tient à une rationalisation des consultations et à une diminution de 100 000 dollars des crédits demandés pour le personnel temporaire. Sous la rubrique Activités d'information, on a prévu 22 publications et 40 réunions avec les médias et les organisations non gouvernementales pour 1990-1991, contre 36 publications et 100 réunions en 1988-1989; là encore, la réduction s'explique par une rationalisation et une diminution du montant des crédits demandés.
8. Dans le programme du Conseil, on propose d'assigner le rang de priorité le plus élevé à l'élément 1.1 (Mise au point des politiques et analyse économique). Cet élément représente 65 % des ressources allouées au programme, soit une part beaucoup plus élevée que les 10 % théoriquement prévus. Inversement, l'élément de programme 1.3 (Activités d'information) a reçu le rang de priorité le plus faible; il ne représente qu'environ 8 % des ressources.
9. Les fonds extra-budgétaires pour le Conseil mondial de l'alimentation sont estimés à 200 000 dollars, chiffre comparable à celui qui avait été fixé pour 1988-1989. Comme pour l'exercice en cours, ces fonds serviront à compléter le financement des dépenses afférentes aux consultants, aux voyages et au personnel temporaire, dans le cadre des services d'appui fournis aux sessions du Conseil.
10. Au chapitre 1.B, les activités ne sont généralement pas programmées selon la méthode traditionnelle; cette programmation n'a été faite que pour la Division des droits des Palestiniens et le Bureau de la recherche et de la collecte d'informations. Dans le programme de la Division, la seule modification à signaler porte sur le titre du sous-programme, qui se lit désormais comme suit : "Question de Palestine : exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables". Le Secrétaire général a proposé de ne pas assigner de rang de priorité à ce sous-programme; le CPC n'a pas fait d'observations à ce propos.
11. Le programme du Bureau de la recherche et de la collecte d'informations est entièrement nouveau car le Bureau a été créé dans le cadre des réformes politiques qui ont suivi l'adoption de la résolution 41/213 et n'apparaissait pas dans la version initiale du budget de 1988-1989. La priorité la plus élevée a été attribuée au sous-programme 1.3 (Alerte rapide); il représente environ 9 % des ressources, ce qui est conforme aux règles en vigueur. La priorité la plus faible a été attribuée au sous-programme 2.1 (Diffusion d'informations), qui représente environ 6 % des ressources.
12. Les fonds extra-budgétaires prévus pour le chapitre 1.B s'élèvent à environ 750 000 dollars et doivent servir à financer des postes relevant des affaires

/...

(M. Baudot)

politiques spéciales qui ont fait l'objet de prévisions distinctes pour la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

13. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif a recommandé l'ouverture d'un crédit de 53 390 400 dollars au chapitre premier : le montant de 19 158 300 dollars demandé pour la partie A dans le budget ordinaire est supérieur de 1 709 600 dollars au montant révisé du crédit ouvert pour 1988-1989; le montant de 34 291 400 dollars demandé pour la partie B correspond à une augmentation de 1 526 400 dollars.

14. Les paragraphes 1.5 à 1.23 du rapport du Comité consultatif (A/44/7) sont consacrés aux huit organes directeurs qui font l'objet de la partie A. En ce qui concerne la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue en 1990, mentionnée au paragraphe 1.7, les prévisions pourraient éventuellement être réajustées si l'on convoque d'autres sessions extraordinaires. Ces ajustements seraient évidemment régis par la procédure qui a été adoptée pour le fonds de réserve.

15. Les paragraphes 1.9 à 1.11 concernent les ressources nécessaires pour le Comité consultatif et son secrétariat. Les montants - notamment les frais de voyage - ont été calculés en partant de l'hypothèse que sept membres du Comité continueront à résider à l'étranger. Si ce nombre change, il faudra modifier les prévisions.

16. En ce qui concerne le Comité des commissaires aux comptes (par. 1.13 et 1.14), le Comité consultatif a recommandé de procéder à une réévaluation complète du coût de la vérification externe, en examinant en particulier la répartition des dépenses de vérification externe entre les fonds extra-budgétaires et le budget ordinaire. Les conclusions de cette étude devront être présentées au Comité suffisamment tôt pour qu'on puisse tenir compte de ses recommandations lors de l'examen du projet de budget pour l'exercice 1992-1993.

17. Dans ses observations relatives au Conseil mondial de l'alimentation et à son secrétariat, qui figurent aux paragraphes 1.16 à 1.21, le Comité consultatif a soulevé en particulier la question de l'application de ses recommandations antérieures. Il avait demandé au Conseil une justification plus détaillée pour ses prévisions concernant le personnel temporaire pour les réunions, les consultations, les ateliers et les séminaires mais ces renseignements n'ont pas été inclus dans le document soumis par le Secrétaire général. Le Conseil et son secrétariat devraient veiller à appliquer intégralement les recommandations du Comité consultatif. Au sujet des crédits prévus pour les frais de voyage (par. 1.19 et 1.20), le Comité a souligné la nécessité de veiller à ce que le Président et les membres du Bureau du Conseil voyagent dans des conditions aussi économiques que possible. Il faudrait aussi passer scrupuleusement en revue l'utilisation des crédits servant à couvrir les frais de voyage pour le secrétariat du Conseil. A la rubrique "Frais de voyage du personnel", on demande un crédit de 19 700 dollars par personne pour financer

(M. Mselle)

les frais de voyage et les indemnités de subsistance des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, mais aucune justification satisfaisante n'a été fournie pour ce montant élevé.

18. Parmi ses observations consacrées à la partie B, le Comité consultatif a noté au paragraphe 1.35 que le Siège possédait trois services d'édition, et au paragraphe 29.24, il donne des indications détaillées sur les unités administratives qui assument des fonctions d'édition. Pour le Comité, l'existence de trois unités différentes pour ces fonctions a toujours été un fait curieux; il en faut peut-être deux pour des raisons politiques mais certainement pas trois. Il espère qu'il existe une coordination systématique entre les trois unités concernées pour l'utilisation des effectifs et des ressources disponibles afin d'assurer un rendement optimal pour chacun d'entre eux.

19. Au paragraphe 1.51, le Comité consultatif a recommandé une réduction globale de 59 300 dollars dans le montant total demandé par le Secrétaire général au chapitre premier.

20. M. MONTHE (Président du Comité du programme et de la coordination), attirant l'attention de la Commission sur la recommandation qui figure au paragraphe 49 du document A/44/16, note avec satisfaction que le Secrétariat a appliqué cette recommandation et qu'il a fourni des indications complémentaires sur les priorités. Il récapitule également les recommandations contenues aux paragraphes 74 et 80 du même rapport.

21. M. NASSER (Egypte) demande s'il serait possible de consigner par écrit les renseignements qui ont été présentés oralement par le Directeur de la Division du budget.

22. M. GUPTA (Inde) a noté avec intérêt les indications fournies sur les changements apportés à la teneur des programmes et demande si l'on pourrait obtenir une récapitulation par écrit avant d'examiner les chapitres correspondants du projet de budget-programme. Si cela n'est pas possible, il serait bon que la Commission puisse avoir à sa disposition une note contenant les observations du Secrétariat avant de procéder à la seconde lecture.

23. Comme il est tout à fait possible que l'on convoque une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner les problèmes liés aux stupéfiants, le représentant de l'Inde souhaite savoir si la réduction recommandée par le Comité consultatif au paragraphe 1.8 du document A/44/7 ne risque pas d'avoir un effet dommageable sur les services de conférence prévus pour cette session et d'autres réunions. Il demande également des éclaircissements sur le transfert proposé de neuf postes au Cabinet du Secrétaire général, dont il est fait état au paragraphe 1.29 du document A/44/7, étant donné qu'on ne mentionne que huit postes au paragraphe 1.70 du document A/44/6/Rev.1.

24. M. DANKWA (Ghana) dit que, si elle accueille favorablement toutes les réductions proposées, d'un autre côté la Commission souhaite sans aucun doute s'assurer qu'elles ne nuisent pas à l'exécution des programmes prescrits. Il aurait donc été utile que le Directeur de la Division du budget expose les vues du

(M. Dankwa, Ghana)

Secrétariat sur les incidences négatives éventuelles des recommandations du Comité consultatif. Le représentant du Ghana souhaiterait en particulier obtenir l'assurance que les programmes pourront être exécutés efficacement et intégralement si l'on accepte ces recommandations.

25. M. SHEK (Israël) dit que sa délégation souhaite faire état de ses réserves quant aux crédits demandés pour le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Non seulement ce comité ne fait rien pour aider à résoudre le conflit du Moyen-Orient, mais il fonde ses activités sur l'exclusion d'une partie qui est directement intéressée par ce conflit. M. Shek émet également de vives réserves au sujet du crédit proposé pour la Division des droits des Palestiniens, dont les activités consistent essentiellement à diffuser des informations - en réalité de la propagande - au nom de l'Organisation de libération de la Palestine. En outre, il note avec regret qu'au paragraphe 1.100 du document A/44/6/Rev.1, il est dit que les fonctions associées aux postes visés continueront à être exercées dans un avenir prévisible. Sa délégation est stupéfaite de constater que l'Organisation des Nations Unies puisse exprimer un point de vue aussi pessimiste alors qu'elle est censée jouer un rôle actif dans les efforts pour résoudre ce conflit.

26. M. KINCHEN (Royaume-Uni) rappelle que, lors des délibérations du Comité du programme de la coordination, on avait exprimé une certaine préoccupation devant l'augmentation des coûts associés à l'emploi d'experts et de consultants, aux voyages, aux travaux contractuels d'imprimerie et au matériel. S'il est vrai que le chapitre premier du budget doit rester en grande partie non programmé, de par sa nature même, le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau (Groupe des Dix-Huit) a tout de même fixé des objectifs précis qui n'ont pas été entièrement atteints.

27. En ce qui concerne le crédit mentionné au paragraphe 1.27 du document A/44/7, qui doit servir à financer le remplacement d'une voiture officielle au titre d'une réserve pour imprévus, la délégation britannique souhaiterait avoir l'assurance que le crédit en question ne sera pas en fait imputé sur le fonds de réserve.

28. M. GARRIDO (Philippines), notant qu'on a prévu une somme de 200 000 dollars pour le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, au titre des fonds extra-budgétaires, demande de plus amples informations sur la répartition des ressources entre le budget ordinaire et les fonds extra-budgétaires pour ce comité et d'autres organes. Il souhaite également savoir combien de collaborateurs nationaux on autorise pour chaque membre du Comité et quelles indemnités ils perçoivent, outre celles concernant les voyages. Sa délégation est d'accord avec le Comité consultatif lorsqu'il affirme que les crédits individuels proposés pour couvrir les frais de voyage et les indemnités de subsistance du personnel du Conseil mondial de l'alimentation paraissent considérables et estime en conséquence qu'il faudrait les aligner sur les montants normalement applicables à l'ONU. Il serait également intéressant de savoir si le Groupe des Dix-Huit a fait allusion aux doubles emplois qui existent apparemment dans les fonctions d'édition au Siège.

29. M. VISLYKH (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il sera très difficile pour sa délégation d'accepter le chapitre premier du projet de budget-programme, étant donné qu'au paragraphe 1.69 du document A/44/6/Rev.1, il est proposé de rétablir un poste de sous-secrétaire général précédemment supprimé par l'Assemblée générale en 1988. Cette proposition va à l'encontre de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. Sa délégation votera systématiquement contre les chapitres qui contiennent des propositions analogues et est convaincue qu'elle ne sera pas la seule à agir ainsi.

30. La délégation soviétique considère que la question des postes de haut niveau devrait être examinée globalement, dans une perspective politique, et non dans le contexte de l'examen des différents chapitres du budget. Elle propose en conséquence que la Commission établisse un groupe de travail officieux pour examiner cette question de manière approfondie et qu'elle poursuive la première lecture du projet de budget-programme, chapitre par chapitre, en décidant de reporter provisoirement le débat sur le rétablissement de certains postes de rang élevé, quels que soient les chapitres auxquels ils se rapportent, jusqu'à ce que le groupe de travail ait adopté une décision par consensus. Cette décision pourrait être prise en considération ultérieurement lors de la seconde lecture. La délégation soviétique attache une importance particulière à cette proposition car elle n'a pas l'intention de voter en faveur du chapitre premier, tel qu'il se présente actuellement, ce qui créerait un précédent fâcheux pour les autres chapitres du budget.

31. Mme MBELLA (Cameroun) dit que la Commission ne devrait pas conclure l'examen du chapitre premier avant d'être sûre que les décisions qui seront prises par les autres grandes commissions n'aient pas d'incidences sur ledit chapitre.

32. M. GROSSMAN (Etats-Unis d'Amérique) attire l'attention sur les dépenses importantes qui sont inscrites au budget pour les travaux contractuels d'imprimerie et de reliure concernant les documents de l'Assemblée générale et dit que cela illustre bien la nécessité d'une rationalisation de l'ordre du jour et des procédures de l'Assemblée. Il espère que celle-ci approuvera la réalisation d'une étude sur les travaux d'imprimerie que l'Organisation doit confier à l'extérieur pour déterminer s'il existe des possibilités d'économies dans cette catégorie de dépenses mais tient malgré tout à signaler que le moyen le plus efficace pour réaliser de telles économies consiste à réduire le nombre des séances et le volume de la documentation.

33. Si la délégation américaine est heureuse de constater que le Comité consultatif a procédé à un examen approfondi du budget et des activités du Conseil mondial de l'alimentation, en revanche elle est déçue de voir que le Conseil n'a pas appliqué certaines recommandations se rapportant au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989; elle espère qu'il en tiendra compte dans ses prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1992-1993.

34. Notant que le Secrétaire général a l'intention de conserver un poste de sous-secrétaire général du fait des responsabilités plus lourdes qu'il est appelé à assumer pour établir et maintenir la paix, le représentant des Etats-Unis dit que sa délégation aurait préféré que l'on supprime le poste et qu'elle note avec

(M. Grossman, Etats-Unis)

intérêt la proposition du représentant de l'Union soviétique de créer un groupe de travail pour examiner la question des postes de rang supérieur.

35. La délégation des Etats-Unis ne peut pas accepter les crédits demandés pour le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à cause des raisons indiquées au paragraphe 73 du document A/44/16, ou pour la Division des droits des Palestiniens, à cause des raisons indiquées au paragraphe 79 du même rapport. Elle demande donc qu'il soit procédé à un vote enregistré sur ces demandes de crédits. Cela dit, elle ne remet pas en cause le nouveau processus budgétaire. A son avis, ce processus n'oblige pas les délégations à appuyer systématiquement tous les éléments du budget; elle se joindra volontiers à un consensus pour voter les crédits sur l'ensemble du chapitre et est prête à appuyer la décision de l'Assemblée générale concernant l'enveloppe budgétaire globale pour l'exercice biennal 1990-1991.

36. M. LADJOUZI (Algérie) dit que, dans l'ensemble, sa délégation appuie les recommandations du CPC et du CCQAB et qu'elle pourra donc accepter le chapitre premier, tel qu'il a été modifié par le Comité consultatif.

37. M. Ladjouzi pense que la proposition de l'Union soviétique est tout à fait opportune. La réduction du nombre des postes de rang supérieur est une question très importante. Comme la recommandation 15 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau n'a pas encore été appliquée, il convient de l'examiner au cours de la présente session. La proposition concernant le groupe de travail devrait cependant être examinée conformément à la pratique établie de la Cinquième Commission, c'est-à-dire à la fin de la première lecture.

38. M. NASSER (Egypte), appuyé par M. KOUBAA (Tunisie), dit que sa délégation avait espéré que le chapitre premier pourrait être approuvé par consensus. Il se déclare préoccupé par le montant modeste des crédits qui doivent être alloués au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à la Division des droits des Palestiniens. Leurs activités méritent un rang de priorité élevé.

39. M. ABDULLAH (Iraq) partage les vues des représentants de l'Egypte et de la Tunisie et se dit inquiet de voir qu'une délégation demande un vote distinct sur les crédits en question.

40. M. ETUKET (Ouganda) dit que sa délégation approuve les vues exprimées par le représentant de l'Algérie ainsi que la proposition de l'Union soviétique. Une fois la première lecture achevée, la Commission devrait créer un groupe de travail chargé de régler toutes les questions de fond qui n'auront pas été résolues au cours de l'examen du budget chapitre par chapitre. Il faudrait aussi examiner la question des fonds extra-budgétaires. Il importe en outre de ne pas renoncer à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

41. La délégation ougandaise partage les vues des représentants de l'Egypte, de la Tunisie et de l'Iraq à propos des prévisions de dépenses relatives au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à la Division des droits des Palestiniens.

42. M. INOMATA (Japon) fait remarquer qu'une délégation a demandé un vote alors que la Cinquième Commission est en plein débat. Il se demande si on peut proposer de prendre une décision alors que la discussion n'est pas achevée.

43. La délégation japonaise a pris note avec grand intérêt de la proposition de l'Union soviétique. La question a déjà été examinée longuement au CPC, lequel, au paragraphe 67 de son rapport, a fait une proposition précise. Il vaudrait certainement mieux épuiser toutes les autres possibilités mentionnées dans le paragraphe susmentionné avant d'entamer le débat sur un éventuel cadre institutionnel sur ce point.

44. M. BOUR (France), parlant au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, dit que la question à trancher est celle de savoir comment la Commission doit poursuivre l'examen du budget. Des délégations ont fait des propositions intéressantes visant à faciliter la tâche de la Commission, l'objectif étant de parvenir à un large accord sur le projet de budget. Les Douze comprennent que certains Etats puissent éprouver des difficultés, car ils en éprouvent eux-mêmes à propos de certains chapitres. Pour faciliter l'apparition d'un vaste consensus sur l'ensemble du projet de budget-programme, les Douze s'abstiendront de demander un vote sur tel ou tel chapitre, surtout lors de la première lecture. Les Douze pensent que les difficultés éventuelles pourraient être laissées de côté jusqu'à ce que la Commission ait achevé l'examen de l'ensemble du budget en première lecture, afin d'en avoir une vue générale; une autre solution pourrait consister à procéder à des consultations soit dans le cadre de groupes de travail officiels soit dans un cadre officieux, ce qui permettrait de progresser plus rapidement dans la première lecture et rendrait possible un consensus, solution plus élégante que de procéder à un vote au stade actuel. Les Douze espèrent que le mode d'organisation des travaux que la Commission adoptera permettra de parvenir au plus large consensus possible. Ils espèrent aussi que les réserves exprimées par des délégations ne signifient pas que ces dernières rejettent totalement la proposition budgétaire concernée ou qu'il faille procéder à un vote au cours de la première lecture.

45. Le PRESIDENT, répondant au représentant du Japon, dit que la Commission n'a pas encore achevé l'examen du chapitre I; en première lecture, chaque délégation a le droit de faire des propositions mais aucune décision ne sera prise avant la fin de l'examen. L'examen des différents chapitres du projet de budget ne doit pas être interrompu pour débattre de telles propositions.

46. Le Président se félicite de la proposition française faite au nom des Etats membres de la Communauté européenne, tendant à ce qu'il n'y ait pas de vote au cours de la première lecture des différents chapitres du budget et ce, afin de faciliter les consultations entre les délégations.

47. M. GUPTA (Inde) pense que la proposition de l'Union soviétique mérite que la Commission s'y arrête. Les préoccupations des délégations visent non seulement les postes de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général mais aussi les postes de rang D-2. Le représentant de l'Inde espère que la question pourra être examinée dans le cadre d'un groupe de travail ou de consultations officieuses.

48. Mme BROINOWSKI (Australie) dit que le projet de budget-programme et le rapport du CCQAB ne sont pas tout à fait conformes aux vœux des délégations. Le Gouvernement australien continue d'attacher une très grande importance aux réductions d'effectifs, à la fois pour des raisons opérationnelles et budgétaires et parce qu'elles permettraient d'améliorer l'efficacité globale du système des Nations Unies. La délégation australienne est consciente que le Secrétaire général et le CCQAB se sont trouvés devant des choix difficiles lorsqu'ils ont dû faire leurs recommandations mais elle regrette qu'il n'ait pas été possible de progresser davantage vers l'application intégrale, dans les délais convenus, des réductions de poste prescrites. Cela étant, la délégation australienne est prête à accepter le compromis proposé par le Secrétaire général en ce qui concerne les mesures intérimaires, étant entendu que des mesures seraient prises pour atteindre le taux de réduction de 15 % au cours du prochain exercice biennal et que les résultats de cette opération apparaîtraient dans le budget-programme de 1990-1991.

49. Etant donné la proposition de l'Union soviétique et les commentaires faits à ce propos par la délégation algérienne, la représentante de l'Australie considère que des consultations officieuses seraient peut-être le meilleur moyen de résoudre le problème. La même solution devrait être adoptée pour la question du calendrier des conférences déjà surchargé et de l'utilisation des services de conférence.

50. M. LADJOUZI (Algérie) dit que sa délégation espérait que la première lecture du chapitre I serait rapidement menée à bien. La question des ressources à allouer au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ayant été posée, la délégation algérienne se joint aux délégations égyptienne, tunisienne, iraquienne et ougandaise pour faire l'éloge du travail accompli par le Comité et exprimer des réserves quant au montant modeste des ressources qui lui sont allouées. La délégation algérienne pense que le Secrétariat pourrait envisager d'accroître ce montant.

51. La délégation algérienne espère que l'on respectera l'esprit de la résolution 41/213 dans la recherche d'un consensus qui porterait sur l'ensemble de la question et tous les problèmes y relatifs.

52. M. GROSSMAN (Etats-Unis d'Amérique) demande si, en statuant sur le chapitre 1, la Commission approuvera par là même le financement des deux programmes relatifs au peuple palestinien. Si tel est le cas, la délégation des Etats-Unis demandera un vote enregistré. Elle compte absolument se joindre à un consensus sur le budget mais tient à ce que ces points importants soient examinés.

53. Le PRESIDENT fait remarquer que le représentant de la France a proposé à la Commission de remettre à plus tard tous les votes sur les questions qui suscitent des controverses, ce qui ne devrait pas empêcher la Commission de statuer sur les autres points où un consensus est possible. Si le représentant des Etats-Unis n'a pas d'objection, la Commission remettra le vote à la seconde lecture.

54. M. KINCHEN (Royaume-Uni) dit que sa délégation souscrit pleinement à la proposition faite par le représentant de la France au nom des Etats membres de la Communauté européenne. La logique de cette proposition, telle que la comprend la délégation du Royaume-Uni, est qu'au stade actuel, la Commission essaie d'élaborer

(M. Kinchen, Royaume-Uni)

l'accord le plus large possible sur le budget et, plus particulièrement, essaie d'établir un équilibre entre les activités inscrites au budget et les ressources nécessaires pour les exécuter. Deux délégations ont indiqué qu'elles seraient peut-être amenées à demander un vote, l'un sur une question de politique générale qui reflétera peut-être les positions prises dans d'autres instances de l'Organisation et l'autre ayant trait à une question qui est incontestablement du ressort de la Cinquième Commission mais est aussi d'application générale. Il serait regrettable que la Cinquième Commission paraisse prendre des décisions qui excluent la possibilité de compromis à un stade ultérieur sans se faire au préalable une idée de l'ensemble de la question. Il semble à la délégation du Royaume-Uni que les travaux de la Commission seraient grandement facilités si cette dernière, au cours de la première lecture des propositions budgétaires et à propos des recommandations du CCQAB, s'abstient pour le moment de prendre une décision qui créerait des difficultés à telle ou telle délégation. La délégation du Royaume-Uni croit comprendre que tel est aussi l'avis du Président, et elle espère donc que toutes les délégations accepteront de poursuivre les travaux sur cette base.

55. M. DANKWA (Ghana) dit que dans sa vision des choses, si d'autres commissions ont pour responsabilité de prescrire certains programmes, la responsabilité de la Cinquième Commission est d'examiner si les moyens administratifs et financiers sont suffisants ou non.

56. La Commission n'aurait pas de mal à adopter le budget en procédant à un vote sur chaque chapitre mais elle a décidé d'opter pour le consensus, lequel ne signifie pas nécessairement l'unanimité mais un accord sur les désaccords existants afin de permettre que le travail se poursuive. Il est peut-être possible de réaliser des économies en supprimant un poste de secrétaire général adjoint mais la Commission ne devrait pas trop s'attarder sur la question. Elle devrait poursuivre l'examen et, au moment opportun, aborder la question de savoir s'il faut ou non constituer un groupe officieux spécial chargé d'examiner ces propositions.

57. Le PRESIDENT dit que si le représentant des Etats-Unis ne voit pas d'objection à ce que la Commission poursuive ses travaux en tenant dûment compte de la proposition des Etats membres de la Communauté européenne, la Commission remettra à un stade ultérieur le vote sur toutes les questions sujettes à controverse.

58. M. BAUDOT (Directeur de la Division du budget), se référant à la demande des délégations égyptienne et indienne tendant à ce que les observations liminaires du Secrétariat sur chaque chapitre du budget soient mises à la disposition des délégations par écrit, dit que la question a été examinée au CPC, lequel a recommandé que, dans les futurs projets de budget, le contenu des programmes soit mieux présenté et que des indications claires soient données sur les points où le budget s'écarte des budgets précédents. Le CPC a toutefois convenu que, pour la session en cours, des déclarations orales suffiraient, encore que si des délégations y tiennent, le Secrétariat s'efforcera de fournir la transcription des observations liminaires après qu'elles ont été faites. Pour le chapitre 1, le changement du contenu des programmes relatifs au Conseil mondial de l'alimentation correspond à la modification de certains produits; tous les autres changements apparaissent déjà dans les documents budgétaires.

(M. Baudot)

59. Il n'existe aucun lien direct entre la réduction recommandée par le Comité consultatif au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires), au paragraphe 1.8 du premier rapport du Comité, et les crédits destinés à une session extraordinaire de l'Assemblée générale. Si cette dernière décide de tenir une session extraordinaire, le Secrétariat présentera un état des incidences sur le budget-programme, d'où il ressortira probablement que le coût des services de conférence pourra être couvert au moyen des ressources existantes, mais que les frais de voyage des représentants des pays les moins avancés, pour lesquels il n'existe pas d'autres crédits, devront être couverts par prélèvement sur la réserve.

60. L'écart entre le nombre de postes de rang D-2 indiqué au paragraphe 1.29 du rapport du CCQAB et au paragraphe 1.70 du projet de budget est dû à une erreur typographique dans le premier document.

61. Le représentant du Ghana a fait des observations sur le lien entre les recommandations du Comité consultatif et la réaction du Secrétariat à ces recommandations. Les propositions budgétaires sont en fait longuement examinées avec le Comité consultatif, qui formule ses recommandations après de nombreux échanges avec le Secrétariat. En ce qui concerne le Conseil mondial de l'alimentation, ces recommandations consistent non pas à réduire les crédits mais à améliorer le fonctionnement du secrétariat du Conseil. Tout sera fait pour appliquer ces recommandations.

62. Le représentant du Royaume-Uni a fait des observations sur l'augmentation des ressources prévues au titre des frais de voyage au chapitre 1, alors même que pour l'ensemble du budget les ressources prévues à ce titre sont en diminution. Il s'agit là d'une observation exacte, le Secrétaire général ayant jugé important de disposer de suffisamment de fonds pour couvrir les frais de voyage inhérents aux activités inscrites au chapitre 1.

63. Le représentant des Etats-Unis a demandé des informations sur les frais de publication. Là encore, il est exact que les crédits demandés à cette rubrique au chapitre 1 sont en augmentation mais, de l'avis du Secrétaire général, ces montants sont tout à fait justifiés.

64. Le Secrétariat a commencé à donner suite à la recommandation du Comité consultatif tendant à revoir la part des dépenses du Comité des commissaires aux comptes financée sur des fonds extra-budgétaires. Le Contrôleur établira une étude qui sera soumise à l'examen du Comité consultatif en même temps que les propositions budgétaires pour 1993-1994. Le montant de 186 300 dollars de fonds extra-budgétaires estimé pour 1990-1991 ne comprend pas les versements effectués directement par le PNUD.

65. Il est vrai que pour les services du Secrétariat qui assurent des fonctions d'édition, les propositions budgétaires ne sont pas entièrement conformes à la recommandation 29 du Groupe des Dix-Huit. Les fonctions du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales ont été intégrées à celles des services relevant directement du Secrétaire général et il se peut que la responsabilité des publications soit dévolue au Département des services de

(M. Baudot)

conférence. Des ressources importantes sont demandées pour la publication des documents mais la capacité des trois services d'édition est à peine suffisante. Une certaine rationalisation s'impose, dans les deux services qui relèvent du même département. Le Secrétariat pense toutefois que la coordination entre les services est satisfaisante.

66. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) confirme l'existence d'une faute d'impression au paragraphe 1.29 du rapport du Comité. Il s'agit du deuxième cas où le travail d'édition du Secrétariat laisse à désirer. Le Comité consultatif consacre des journées entières à vérifier ses rapports avant de les envoyer à la publication. L'autre faute d'impression se trouve au paragraphe 18 du chapitre I de la version anglaise du rapport, qui parle d'un taux de croissance réelle de 0,4 % alors que le document soumis par le Comité consultatif parlait d'un taux de croissance réelle de -0,4 %. Cette erreur ne s'est produite que dans la version anglaise du texte. M. Mselle demandera que tous les documents soumis par le Comité consultatif soient revérifiés.

67. Le représentant du Royaume-Uni ayant demandé si la "réserve pour imprévus" mentionnée par le Comité consultatif au paragraphe 1.27 de son rapport était le fonds de réserve du budget-programme pour 1990-1991, M. Mselle précise qu'il ne s'agit pas de la même chose. Si les constructeurs qui mettent actuellement à la disposition du Secrétaire général, à titre gracieux, les véhicules qu'il utilise décidaient de mettre fin à cet accord, le montant de 35 800 dollars en question serait nécessaire; dans le cas contraire, il ne le serait pas.

68. M. DANKWA (Ghana), revenant sur la question du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires), dit que les ressources demandées à cette rubrique correspondent aux "services habituels" (A/44/6/Rev.1, par. 1.3). Si le crédit demandé à cette rubrique est réduit, il semble probable que le Secrétariat ne sera pas en mesure d'assurer les services habituels; d'un autre côté, si la réduction recommandée par le Comité consultatif est le fruit de longues discussions avec le Secrétariat, cela peut ne pas être le cas. En tout état de cause, la délégation ghanéenne ne tient pas à s'entendre dire que, parce que l'Assemblée générale a accepté une réduction recommandée par le Comité consultatif, la capacité à fournir les services requis en a pâti.

69. Dans le même ordre d'idées, la délégation ghanéenne se demande quel effet sont censées avoir les observations que le Comité consultatif formule au paragraphe 1.20 de son rapport à propos des crédits au titre des frais de voyage pour le Conseil mondial de l'alimentation. Ces observations semblent équivaloir à une recommandation de réduction.

70. Le PRESIDENT constate que la Commission semble disposée à statuer sur le chapitre 1 en première lecture, compte dûment tenu de la demande de la délégation des Etats-Unis tendant à examiner à part certains éléments du crédit demandé au chapitre 1, et de la proposition française, formulée au nom des Etats membres de la Communauté européenne, tendant à remettre à plus tard tous les votes.

71. M. GROSSMAN (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation serait disposée à accepter la proposition française si le Président l'assurait que la Commission ne prendra aucune décision quant aux fonds destinés aux deux programmes relatifs au peuple palestinien.
72. Le PRESIDENT dit qu'en l'absence d'objection, il considérera que la Commission approuve les recommandations formulées par le CPC aux paragraphes 74 et 80 de son rapport (A/44/16).
73. Il en est ainsi décidé.
74. M. VISLYKH (Union des Républiques socialistes soviétiques) se dit disposé à approuver le chapitre 1 sans vote, conformément à la proposition française, à condition que la Cinquième Commission accepte l'interprétation proposée par sa délégation.
75. M. GROSSMAN (Etats-Unis d'Amérique) demande au Président de préciser quel montant on demande à la Cinquième Commission d'approuver.
76. Le PRESIDENT dit que la Commission statuera sur le montant recommandé par le Comité consultatif, déduction faite des montants pour lesquels la délégation des Etats-Unis a demandé un vote séparé.
77. M. LADJOUZI (Algérie), appuyé par M. ABDULLAH (Iraq), demande si la Commission peut approuver une partie seulement du chapitre en première lecture.
78. M. BOUR (France) dit que sa proposition a pour but de favoriser un large accord sur l'ensemble du budget. L'ONU aurait intérêt à ce que le budget soit adopté par consensus. Recourir à un vote pour approuver certains crédits pourrait avoir de sérieuses répercussions. De nombreuses délégations ont déclaré que la volonté de parvenir à un consensus ne devrait pas servir à tel ou tel Etat Membre pour imposer ses vues aux autres. Le but de la délégation française est de parvenir à un accord partout où cela est possible et de permettre à la Cinquième Commission de circonscrire les problèmes sur lesquels il faut se pencher plus particulièrement, sans retarder la prise de décisions sur d'autres parties du budget.
79. M. ETUKET (Ouganda) dit que la Commission risque fort d'établir un précédent grave. Elle peut au bout du compte n'approuver que la moitié des propositions budgétaires en première lecture si elle laisse à chaque fois de côté tel ou tel élément.
80. M. LOPEZ (Venezuela) dit n'éprouver aucune difficulté à accepter toutes les propositions du chapitre 1 mais espère que le Secrétariat fournira le moment venu des détails sur les éléments mentionnés aux paragraphes 1.77, 1.81 et 1.82 du projet de budget.

81. M. CHABALA (Zambie) se dit étonné et mécontent de la procédure que la Commission semble sur le point de suivre et particulièrement déçu de voir que la Cinquième Commission a été mise dans une situation où il lui est apparemment impossible d'examiner certaines parties du budget. De l'avis de la délégation zambienne, il vaudrait mieux approuver le chapitre compte tenu des réserves de certaines délégations, ce qui aurait au moins l'avantage d'être conforme à la pratique antérieure.
82. M. ZONGWE MITONGA (Zaïre) dit que reporter la décision sur certaines parties du chapitre 1 relève d'une procédure qui n'est pas acceptable.
83. M. LADJOUZI (Algérie) dit pouvoir accepter la proposition française.
84. M. KALBITZER (République fédérale d'Allemagne) fait remarquer que la Commission ne peut pas approuver les crédits du chapitre 1 en bonne et due forme avant de s'être accordée sur le tableau d'effectifs. Or, la proposition soviétique relative au tableau d'effectifs est encore en suspens. La Commission devrait donc statuer sur la proposition soviétique.
85. Le PRESIDENT dit que son intention n'est pas que la Commission statue sur une partie seulement des crédits. La Commission pourrait voter sur le montant recommandé par le Comité consultatif, compte tenu de la demande des Etats-Unis tendant à examiner ultérieurement une partie du crédit; ou elle pourrait procéder immédiatement à un vote séparé sur une partie des propositions budgétaires, comme le demande la délégation des Etats-Unis.

La séance est levée à 18 h 20.